



Le CPS di Corti existe depuis 1969, il est un des pionniers en termes de formation pour adultes en Corse, tout d'abord centré sur l'artisanat, il a permis à de nombreuses personnes de s'installer dans ce domaine. Puis, dès 1975, les premières formations agricoles ont vu le jour. Depuis lors, le centre entretient des relations étroites avec les agriculteurs. Historiquement et géographiquement proche du milieu agricole, le CPS a toujours travaillé en étroite collaboration avec les professionnels, il oriente et adapte continuellement ses formations aux besoins du terrain, grâce à plusieurs concertations qui sont menées avec les acteurs du monde agricole. Fort de ses relations, ainsi que de son expérience en matière de formation agricole, ce sont 3650 heures d'enseignement dispensés en moyenne par an.



C.P.S
Di Corti

7 rue Colonel Feracci
20250 CORTI
04.95.46.05.18
04.95.61.04.17
06.72.60.71.94
www.cps-di-corti.fr
cps.di.corti@orange.fr

Centru di Prumuzione Sociale di Corti



C.P.S
Di Corti

Brevet Professionnel Responsable d' Exploitation Agricole

Pilotage du système d'exploitation
Intégration dans les réseaux professionnels territoriaux
Commercialisation des produits
Gestion économique et administrative
Organisation du travail
Production
Transformation

Formation subventionnée par la Collectivité Territoriale de Corse

au titre de formation professionnelle

et par le Fond Social Européen



OBJECTIFS

- ACQUERIR LES COMPETENCES NECESSAIRES A L'EXERCICE DU METIER DE CHEF D'EXPLOITATION AGRICOLE.
- ACCEDER AU PARCOURS A L'INSTALLATION JEUNES AGRICULTEURS : ACQUERIR LA CAPACITE PROFESSIONNELLE PERMETTANT DE PRETENDRE AUX AIDES A L'INSTALLATION.

Le diplôme qui permet l'installation

PRE-REQUIS

- Avoir 18 ans
- Avoir 1 an d'expérience professionnelle à temps plein dans le secteur agricole, ou 3 ans dans un autre secteur d'activité.
- Justifier d'un des niveaux suivants :
 - Diplôme de niveau V (CAP, etc...)
 - Fin de cycle de seconde générale ou de BEP
 - Recrutement : Entretien préalable sur le projet

DUREE DE LA FORMATION

- 1200 heures maximum dont 140 en entreprise
- 1 an (Janvier – Décembre, interruption en août)

REMUNERATION

- Selon le statut :
- Pôle Emploi (demandeurs d'emploi)
 - Agence de Services et de Paiement (demandeurs d'emploi sans rémunération, exploitants, conjoint d'exploitant, travailleurs indépendants, aides familiaux, etc...)

ORGANISATION

Spécialisation élevage (porcins, caprins, ovins, bovins)

- La formation se décompose en 12 UC, validées en contrôle continu :
- 2 UC générales (communication, mathématiques, biologie)
 - 6 UC Professionnelles (Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement, prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur, gérer le travail dans une exploitation agricole, réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole, commercialiser les produits de l'exploitation, élaborer un projet professionnel)
 - 2 UC Techniques (conduire un atelier de production laitière ou porcine, gestion des équipements de l'exploitation)
 - 2 UCARES (conduire un atelier de transformation laitière ou porcine, mise en place et entretien d'une prairie temporaire).

VALIDATION

Diplôme professionnel du Ministère de l'Agriculture
BPREA (niveau IV, BAC)



Centre de formation et d'installation
Les métiers du rural

